



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Adjoint au Maire.

Date de Convocation : 09/12/2024
 Date d'affichage : 09/12/2024
 Membres en Exercice : 9
 Membres Présents : 6
 Membres votants : 8

Présents : Messieurs Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWENBERGHS, Coralie ALIZARD, Gwenaëlle LEROY, Marjorie DARCAIGNE - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs : Monsieur Samuel DOVERGNE, Madame Katia VARESI

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Secrétaire de séance : Madame Evelyne CAUWENBERGHS

Délibération n°
39-2024

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – CHAPITRE 65

Monsieur BETHELMY Taylor, adjoint au Maire, explique à l'ensemble du conseil la situation budgétaire actuelle concernant le chapitre 65 (autres charges de gestion courante), qui ne sera pas suffisante pour finir l'année 2024.

Il faut donc effectuer une décision modificative afin de couvrir les frais au chapitre 65 jusqu'à la fin de l'année.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
 Vu le budget 2024 de la commune,

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap / art	montant	Chap / art	montant
011 / 60612	-6 000.00		
65	6 000.00		
	0.00		0.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;
ADOpte la décision modificative proposée

Plainval, le 12 décembre 2024
 Le Maire,
 Samuel DOVERGNE

